

**M A I R I E**  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 2 décembre 2021

Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, M. DIDIER Jacky, Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, M. PIN Olivier, Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine, adjoints, MM. COISCAUD Vincent, ROUSSEL Hugo, Mmes FABIA Sylvie (départ au point 6.3 après la subvention de l'association de gym), BAZILLE Sylvie (arrivée au point 5.2), M. BONNIN Vincent.

Absents excusés : MM. INGWILLER Éric, BERGES Ludovic, Mmes ALEXIS Marie, SIRE Gladys, M. LHOMMEAU Thomas

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. BERGES Ludovic donne pouvoir à Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine ; Mme ALEXIS Marie donne pouvoir à M. ROUSSEL Hugo

Secrétaire de séance : Olivier PIN (se retire au point 12.2) et Jacky DIDIER (à partir du point 12.2)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### I. Approbation du compte rendu du 04 novembre 2021

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

### II. Personnel

#### 2.1 Protocole sur le temps de travail (1607 h)

Le protocole a été présenté lors du Comité technique du 8 novembre 2021. Les membres du Comité Technique ont donné un avis favorable et ont formulé des remarques quant aux événements ouvrant droit à jour d'absence :

- Ajout du PACS au même titre que le mariage pour les frères/sœurs et enfants,
- Ajout des cousines et nièces dans le cadre d'un décès et mariage.

Monsieur le Maire propose que ces modifications soient intégrées dans le protocole précité et demande aux membres présents d'approuver le protocole sur le temps de travail n° GB/FM/451/2021- mise à jour au 6 décembre 2021.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal approuvent par 10 voix pour, et 1 abstention le protocole sur le temps de travail et chargent Monsieur le Maire de présenter ce document aux agents communaux.

## **2.2 Autorisations spéciales d'absence**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de mettre à jour le tableau des autorisations spéciales d'absence conformément aux remarques faites par le Comité Technique du 8 novembre 2021 à savoir :

Evénements	Jours ouvrés accordés	Remarques
Garde d'enfants malades ou garde exceptionnelle d'enfants	1 fois l'obligation hebdomadaire de travail + 1 jour	Sur justificatif de l'employeur du conjoint <i>Réf: Circulaire N°1475 du 20 juillet 1982</i> Sur présentation d'un certificat médical
Naissance d'un enfant ou adoption	3 jours	Pris dans les 15 jours qui suivent l'événement. Possibilité de les accoler avec le congé paternité
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours	Possibilité d'un fractionnement
Mariage ou PACS d'un frère ou d'une sœur	1 jour	
Mariage ou PACS d'un enfant	2 jours	
Décès ou maladie très grave dont maladie longue durée ou longue maladie du conjoint (marié ou pacsé), père, mère, enfants (les enfants du conjoint sont assimilés à ceux de l'agent), beau-père, belle-mère	Conjoint : 5 jours Enfant : 5 jours Père, mère : 3 jours Beau-père, belle-mère : 3 jours	Possibilité d'un fractionnement
Décès grands-parents (dont décès grands-parents par alliance)	1 jour	
Décès frère / sœur	2 jours	Possibilité d'un fractionnement
Décès oncle ou tante et cousins ou cousines germains et neveux ou nièces et beau-frère ou belle-sœur	1 jour	
Mariage oncle ou tante et cousins ou cousines germains et neveux ou nièces et beau-frère ou belle-sœur	1 jour	
Déménagement	1 jour	
Accompagner un enfant à un lieu de cure	2 jours	
Don du sang, de plaquettes, de plasma	Le temps du don	2 fois par an
Concours / examen	2 jours	

professionnel (dans le cadre de la filière de l'agent)		
Rentrée scolaire		La circulaire n° B7/08-2168 du 7 août 2008 relatives aux facilités d'horaires accordées aux pères ou mères de famille fonctionnaires et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire précise « qu'à l'occasion de la rentrée scolaire -des facilités d'horaires peuvent être accordées aux pères ou mères de famille à condition que les enfants soient inscrits dans un établissement d'enseignement préélémentaire ou élémentaire. Cette faculté est également ouverte pour les entrées en sixième. Ces facilités d'horaires n'ont pas la nature d'autorisation d'absence mais celle d'un simple aménagement d'horaire accordé ponctuellement. Il convient de préciser que si de telles facilités sont accordées, les heures seront rattrapées.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n° 76/2019 du 4 septembre 2019,
- De mettre en place les autorisations spéciales d'absences telles que définies ci-dessus.

### **2.3 Ligne directive politique Ressources Humaines**

Ce point sera traité lors d'un prochain conseil. L'objectif de ce point est de donner des dates aux actions et aux priorités que nous avons prévues.

### **2.4 Contrat**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 12 octobre 2021, il a été décidé de passer stagiaire l'agent des services techniques en CDD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La publicité de vacance d'emploi a été faite et publiée. Nous avons omis que l'une des conditions pour être fonctionnaire est d'être de nationalité française ou d'être ressortissant de l'Union Européenne. Condition que l'agent ne remplit pas dans l'immédiat. M. le Maire propose d'abandonner la procédure et de renouveler le contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 5 mois, jusqu'au 31 mai 2022 (1 an au total) et d'annuler la délibération n° 88/2021.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de prolonger pour 5 mois l'agent technique actuellement en CDD pour accroissement temporaire d'activité par un contrat de la même espèce, d'annuler la délibération n°88/2021 et chargent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant.

## **III. Projets et Travaux**

### **3.1 Ecole**

#### **3.1.1 Rythme scolaire**

Lors de leur dernière réunion, le conseil d'école a voté le passage aux 4 jours à la rentrée 2022 avec 4 votes pour, 2 votes contre et 2 abstentions.

Le nouveau rythme scolaire serait effectif à compter du mois de septembre 2022. Les horaires suivants ont été vu au conseil de classe du mois de novembre 2021.

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
- le matin de 8h45 à 12h00,
- l'après-midi de 13h30 à 16h15.

Nous avons reçu le mail suivant de Madame la Directrice le 8 décembre 2021 :  
« Monsieur le Maire,

Nous nous sommes réunies avec les collègues depuis le dernier conseil d'école concernant le passage à 4 jours à la rentrée prochaine.

Pensez-vous qu'il serait possible d'avancer la classe à 8H30 le matin et finir à 16H00 ?

Cela nous permettrait :

- d'avoir des matinées de classe un peu plus longue (temps où les enfants sont le plus disponibles pour les apprentissages notamment les plus jeunes et les CP)
- de garder les temps d'APC le soir de 16h à 17h (et non jusqu'à 17h15, ce qui nous semble bien tard pour les élèves).

Qu'en pensez-vous ?

En attendant votre retour,

Céline BARDET »

Les horaires doivent être inscrits dans le projet ; il faut voir les conditions de transport. Cela ne change pas les horaires de notre personnel.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition des horaires suivants, sous réserve d'accord de modulation des transports scolaire et de l'approbation des parents représentants du conseil d'école

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de Septembre 2022 :
- le matin de 8h 30 à 12h00,
- l'après-midi de 13h30 à 16h00.

Nous allons procéder à la déclaration auprès de l'inspection académique en lien avec la directrice.

#### **3.1.2 Partenariat CAF pour les services périscolaires de la commune**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier reçu de la CAF le 15 octobre 2021 relatif au soutien financier des activités périscolaires et dont voici le contenu :

Objet : *Partenariat Caf pour les services périscolaires de la commune*  
 Copie : *Président de la communauté de communes du Civraisien en Poitou*

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs années, la Caf de la Vienne vous accompagne pour favoriser le maintien et le développement des services aux familles sur votre commune et votre communauté de communes, notamment ceux qui permettent aux familles de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle tout en offrant aux enfants des accueils de qualité, accessibles et adaptés.

Concrètement, nous soutenons financièrement votre commune pour la mise en place d'un accueil périscolaire via la prestation de service Alsh. Nous avons d'ailleurs renouvelé cette année la convention qui nous permet de poursuivre notre engagement.

La Caf de la Vienne, conformément aux orientations nationales adoptées par le Conseil d'administration de la Cnaf le 18 mai, souhaite aller plus loin dans son engagement auprès des communes proposant des services périscolaires, avec un nouveau levier de financement, le Bonus territoire, complémentaire à la prestation de service.

Cette aide ne peut être envisagée que dans le cadre d'une politique sociale concertée visant un développement cohérent et adapté des services qui se décline dans les Conventions territoriales globales (Ctg) que nous signons avec les territoires. Sur la période 2019-2023, nous nous sommes engagés avec la communauté du Civraisien en Poitou dans une première Ctg.

Cette convention fixe des axes stratégiques communs et un plan d'actions concerté sur un certain nombre de thématiques pour lesquelles nous agissons ensemble (action sociale, valorisation des services aux familles, parcours d'avenir pour la jeunesse, accès aux droits, animation de la vie sociale..).

Votre engagement à maintenir des services périscolaires de qualité pour les enfants et les familles de votre commune nous amène à vous proposer la signature de cette convention aux côtés de la communauté de communes du Civraisien en Poitou, comme d'autres communes proposant des services d'accueil périscolaires.

En outre, la signature de cette Convention territoriale globale pourrait nous permettre de vous soutenir financièrement avec le « Bonus territoire ». Comme mes services vous l'ont déjà indiqué par mail, ce montant est fixé à 0.15 cts/heure

enfant dans la limite d'un nombre d'heures contractualisées. Mes services restent à votre disposition pour vous présenter les modalités de calcul et les montants prévisionnels de cette aide.

Nous aurions besoin de connaître votre intention quant à la ratification par votre commune de cette convention. Aussi, je vous remercie de nous informer de votre décision par mail ou par courrier, **avant la fin octobre au plus tard**.

Bien entendu, nous restons à votre disposition si vous souhaitez des éclairages complémentaires. De même, les services de la communauté de communes pourront vous renseigner sur la démarche de contractualisation et le calendrier prévu pour la signature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

La Directrice,



Tania CONCI



41, rue du Touffenet  
CS 40 000  
86044 Poitiers cedex 9



Depuis, nous avons reçu un avenant à la Convention Territoriale Globale (années 2021 – 2023) et un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le Bonus « territoire ».

Pour information, le montant du bonus territoire est estimé à 1400 € par an.

Monsieur le Maire demande aux membres présents du conseil municipal leur autorisation pour signer ces documents.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux avenants précités ci-dessus.

### 3.1.3. Travaux École

- Phase 1 côté maternelle :

EG3i intervient le 22 décembre 2021 pour relier les alarmes incendies, remplacer les prises de courant et régler la temporisation de l'alarme intrusion.

- Phase 2 côté élémentaire :

L'appel d'offres est lancé depuis le 26 novembre 2021 avec une fin de remise des plis le mercredi 26 janvier 2022.

### 3.1.4 Nom du groupe scolaire

Monsieur le Maire a reçu un courrier en date du 5 octobre 2021 concernant le nom du groupe scolaire

M. Jean-Pierre et Mme Anne-Marie Chambon      Le 05 octobre 2021  
M. Louis et Mme Jacqueline Vibrac  
M. Pierre et Mme Chérifa Rossignol  
86160 Champagné-Saint-Hilaire

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux

**GROUPE SCOLAIRE : LEODILE BERA dite ANDRE LEO**

Déjà, à Champagné-Saint-Hilaire, un square lui est dédié, mais nous pensons que compte tenu de l'importance historique de cette personnalité, elle mériterait que notre groupe scolaire porte son nom.

Il s'agit de Léodile Béra qui signait ses livres du prénom de ses jumeaux André Léo. Elle est issue d'une famille picarde implantée à Champagné depuis le 17e siècle. Son arrière-grand-père, Louis Béra, notaire et son grand père, Joseph Charles, procureur impérial, furent dans des métiers de la justice à Champagné. Son père Zéphirin Béra, fut juge de paix de Gençay entre 1830 et 1857. Elle est née en 1824 à Lusignan mais est arrivé à Champagné dès l'âge de 5 ans et y a séjourné durant 21 ans.



En 1851, Léodile partit en Suisse pour épouser le journaliste Grégoire Champseix et se mit à écrire des romans comme *Un mariage scandaleux* dont l'intrigue se passe à Champagné sous le nom de Chavagny, ainsi que des essais et articles de journaux.

Elle y développe ses idées de justice sociale, d'égalité de la femme, d'école pour tous et toutes, d'humanisme, des valeurs bafouées à son époque mais en vigueur ou en débat aujourd'hui. Elle côtoie les écrivains tels Victor Hugo, Maria Deraisme, Georges Sand, Jules Vallès. Mais elle ne se contente pas de proposer, elle agit : Pendant la Commune de 1871 où s'affrontent la France des puissants et le Paris des défenseurs des défavorisés, elle fait partie des infirmières en charge des blessés et tente de créer une école laïque pour tous avec les sommités littéraires et scientifiques du moment.

Devenue veuve à 39 ans, elle a élevé seule ses jumeaux et les a poussés vers des professions de haut niveau. Menacée après la Commune, elle émigre en Italie et tente pour vivre autrement que par les livres, d'établir une plantation fruitière. Revenue en France, elle crée avec sa cousine à Lhonnaizé (86) une Ecole pour des enfants défavorisés.

Monsieur le Maire propose d'étudier plusieurs propositions en demandant l'avis des habitants, avec un objectif d'avoir trouvé un nom pour la rentrée de septembre 2022. Tous les habitants sont concernés pour donner leur avis et des idées à la mairie.

### 3.1.5. Projet européen « Bibesoïn » (Better Inspection for Better social inclusion)

Nous avons reçu ce mail d'Agnès Castel, inspectrice de l'éducation nationale :  
« L'IH2EF (Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation) est partenaire d'un projet européen nommé « Bibesoïn ».

Ce projet cherche à comprendre comment les inspecteurs peuvent contribuer à rendre l'école plus inclusive.

On parle ici de l'inclusion sous ses différentes acceptions : inclusion ASH certes mais aussi tout besoin particulier, réduction des inégalités en général, persévérance scolaire, etc.

Le projet, qui a débuté en 2018, a permis aux participants de découvrir les systèmes éducatifs de Malte, Chypre, Estonie, Espagne, Belgique et Pays de Galles (ante-Brexit) et d'émettre quelques propositions intéressantes, à l'usage des directions d'établissement, pour mieux tenir compte des élèves les plus fragiles.

La semaine prochaine aura lieu à l'IH2EF le séminaire de clôture du projet.

Dans le cadre de celui-ci, l'IH2EF souhaite proposer un temps de découverte en établissements. Ainsi ont été sollicités le collège de Gençay (dispositif ULIS collège, PIAL, dispositif cogniclasse) et l'école primaire de Champagné Saint Hilaire qui accueille la classe externalisée de l'ITEP.

Cette visite aurait lieu le mardi 14 décembre 2021 après-midi, en prenant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec les conditions actuelles.

### 3.1.6. Rencontre avec Mille Bulles et la Directrice de l'école

Projet CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) : c'est un contrat moral entre les enseignants, les enfants et les parents. Deux heures par semaine à partir des vacances de toussaint.





### 3.3 Autres

- L'appel d'offre concernant la maison « Brockett » située au 2 rue du presbytère sera fait le vendredi 10 décembre 2021 avec une fin des remises des plis le jeudi 3 février 2022.

- Urbanisation pour le projet Âges & Vie : une réunion sera programmée par Urba Services en janvier 2022.

- Projet maison « Garnault » route d'anché : une réunion sera faite ne décembre avec Urba services et le Département.

- Département :

- Monsieur STRUY nous a indiqué que la départementale 37 serait mise prioritaire, ce qui veut dire installation de STOP et Céder le passage aux intersections avec les routes communales ou chemins ruraux. Il nous a aussi informé qu'il reprendrait la saignée en face du cimetière en 2022 et que la partie de la route de Vivonne qui n'a pas été reprise avant le carrefour route d'Anché sera faite en 2022.

- Le département nous informe que le curage des fossés et le dérasement des accotements sur la route départementale 4 seront réalisés courant décembre 2021 entre Champagné-Saint-Hilaire et Sommières du Clain.

### 3.4 Marché hebdomadaire

<b>PLANNING DES RESPONSABLES DES VENDREDIS :</b>		
<b>Date</b>	<b>Responsable 1</b>	<b>Responsable 2</b>
<i>Vendredi 10 décembre</i>	Hugo Roussel	
<i>Vendredi 17 décembre</i>	Nadine Mémin Nicoullaud	
<i>Vendredi 24 décembre</i>	Gilles Bosseboeuf	
<i>Vendredi 31 décembre</i>	Sylvie Bazille	Vincent Coiscaud
<i>Vendredi 7 janvier</i>	Ludovic Berges	Hugo Roussel
<i>Vendredi 14 janvier</i>	Gilles Bosseboeuf	
<i>Vendredi 21 janvier</i>	Olivier Pin	
<i>Vendredi 28 janvier</i>		
<i>Vendredi 4 février</i>		
<i>Vendredi 11 février</i>		

## IV. Orange : changement du standard téléphonique

Notre standard téléphonique est obsolète (2010) et n'est plus réparable. Nous avons une offre d'Orange qui est la suivante :

	HT en EUR	TTC* en EUR
<b>Total de la solution (hors maintenance)</b>	<b>4030,67 €</b>	<b>4836,80 €</b>
Equipements	2616,40 €	3139,68 €
Services	1414,27 €	1697,12 €
<b>Maintenance annuelle niveau Référence</b>	<b>166,02 €</b>	<b>199,22 €</b>

Site	Equipements et services	Quantité	Montant EUR HT
Site principal	<b>Equipements – Achat</b>		2616,40
	MCO Flex P10 2T0 avec 1 poste 5380 + mod M535 LCD (hors SWA 310€)	1	
	Mitel poste (s) 5380	1	
	Gigaset E630	5	
	Poly CS540 (DECT) pour MITEL sauf 6873, 6940 et 5361 (Poste uniquement)	1	
	musique d'attente orange IP 3 messages	1	
	Mitel SWA MCO FLEX 5 ANS (PRIX FORFAITAIRE QUELQUE SOIT LE NB D'UTILISATEURS)	1	
	ADAPTATEUR IEC14 VERS CEE7 (2P+T FEMELLE)	1	
	Alcatel Onduleur de secours 105W/1H	1	
	Switch Alcatel OS6350-P10, 8 ports Giga PoE - Promo	1	
	<b>Services – Achat</b>		1414,27
	Déplacement : site	1	
	<b>Maintenance</b>		166,02
Niveau Référence	1		

- Achat et maintenance :

A noter qu'elle nous avait fait une proposition de location sur 60 mois pour 125.53€ TTC/mois soit 1 506.36€ TTC/an ce qui veut dire que l'achat est payé en  $4030.67\text{€} / 1506.36\text{€} = 2.70$  années

Sofia d'Alcatel nous a fait une proposition en location de 260€ HT / mois soit 312€ TTC / mois.

Nous avons donc intérêt à acheter le standard chez Orange

- Abonnement Orange :

- Fixe en illimité

- 3h sur les mobiles/mois

- 3 communications en simultanées

= 147,01€ HT soit 176,41€ TTC/mois

A noter qu'actuellement nous payons 275,08€ TTC/mois soit un gain de 98,67€/mois (1184,04€/an, l'achat sera donc payé en 3,40 années).

Cette offre est valable jusqu'au 6 janvier 2022.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la proposition d'achat d'Orange et tous les documents nécessaires à ce dossier.

## V. Syndicat Energies Vienne

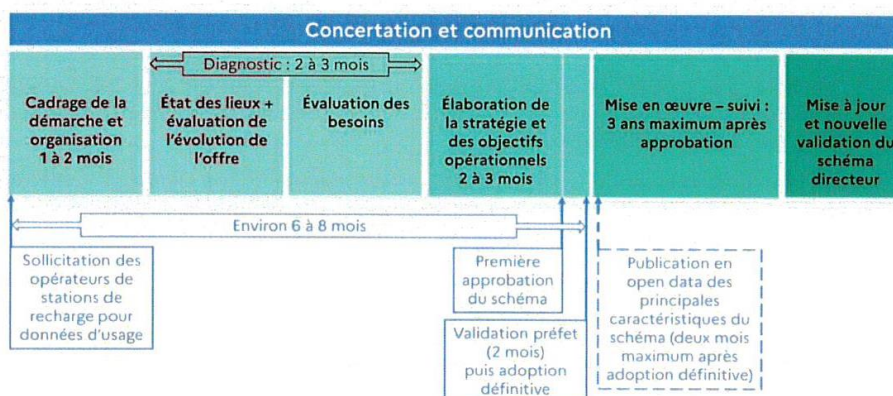
### 5.1 Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE)

Le syndicat énergie vienne nous informe, par courrier du 15 novembre 2021, qu'une démarche d'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE) est engagée par délibération n°2021/36B.

L'élaboration de ce schéma est une opportunité pour les collectivités adhérentes du Syndicat Energie Vienne d'être associées à une stratégie sur la mobilité électrique.

#### Les grandes étapes et le calendrier et prévisionnel d'un SDIRVE coordonné par le Syndicat ENERGIES VIENNE

Les grandes étapes du schéma directeur peuvent être résumées comme suit (*Extrait - page 30 - du guide à l'attention des collectivités et établissements publics, édité en mai 2021 par le ministère de la transition écologique*) :



Etapes du SDIRVE	Calendrier prévisionnel
<b>Lancement</b>	
Le comité syndical approuve l'action volontaire du Syndicat ENERGIES VIENNE pour coordonner l'élaboration, la mise en place et le suivi d'un SDIRVE sur son territoire	28/09/2021
<b>Cadrage de la mission et organisation de la démarche</b>	
Obtention de la part des opérateurs de bornes ouvertes au public des données d'usage prévues aux articles D353-6 et s. du Code de l'énergie (données à fournir dans les 2 mois de la demande qui devra intervenir le 30/9/21)	30/11/2021
Sollicitation des communes / EPCI adhérents et non adhérents afin de les associer à la démarche (non adhérents) et de les inciter au transfert de compétence IRVE (adhérents) au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE Intégrer l'Association des Maires de la Vienne dans cette démarche	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021
Lancement et attribution d'un marché d'assistance à élaboration d'un SDIRVE – sollicitation d'une aide de 50 % auprès de la Banque des Territoires	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021
<b>Concertation avec toutes les parties prenantes</b>	
Diagnostic : état des lieux + évaluation de l'évolution de l'offre + évaluation des besoins de recharge du territoire	Janvier-mars 2022
Élaboration de la stratégie et des objectifs opérationnels	Avril-juin 2022
<b>Validation du SDIRVE</b>	
Saisine du préfet pour avis (R353-5-6 du code de l'énergie). Avis réputé favorable dans un délai de 2 mois	Juillet 2022
Adoption du schéma par l'organe délibérant, tenant compte de l'avis du préfet : Comité syndical Energies Vienne	Septembre 2022
Publication en open data des principales caractéristiques du schéma	Septembre 2022
<b>Mise en œuvre et suivi pendant 3 ans maximum après approbation</b>	Octobre 2022 – octobre 2025

## 5.2 Audit énergétique (arrivée de Sylvie Bazille)

Nous avons rencontré Jean Philippe DEBIAIS chargé de missions du syndicat Energies Vienne pour les projets de travaux de rénovation énergétique.

Nous pourrions prétendre à des avances remboursables à taux 0 (sur 13 à 25 ans, la durée est calculée selon certains critères) sur les trois projets : maison rue du presbytère 2 et 2 bis, maison 1 rue Etienne Saby et maison 1ter route de Sommières.

D'autre part, nous pourrions prétendre à une subvention à condition de respecter les obligations administratives pour les projets 1 rue Etienne Saby et 1ter route de Sommières. Les contrôles énergétiques de ces trois maisons pour cinq logements se feront à partir de décembre 2021.

Les fiches CRTE seraient modifiées ainsi :

### 1. Maison Brockett, rue du Presbytère

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<b>I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :</b>	10 260 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) emprunt énergies vienne:	27 135 €
<b>II - Dépenses d'investissement :</b>		▪ Conseil Départemental :	
▪ Maçonnerie	12 500 €	▪ Conseil Régional :	
▪ Enduit extérieur	13 600 €	▪ Etat : <i>DSIL (68,1%)</i>	79 865 €
▪ Menuiseries extérieures, intérieures, cloisonnement	39 500 €	▪ Europe :	
▪ Electricité – VMC – Chauffage	12 000 €	▪ Autres fonds publics : <i>Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP)(8,5%)</i>	10 000 €
▪ Plomberie – Sanitaire	9 000€	▪ Partenariats privés :	
▪ Carrelage – Faïence	7 900 €		
▪ Peinture	5 300 €		
▪ V.R.D.	2 800 €		
▪ Branchement eau	840,43 €		
▪ Branchement électrique	974,48 €		
▪ Divers	2 325,09 €		
<b>TOTAL HT :</b>	<b>117 000 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>117 000 €</b>
		<b>Soit un coût total TTC</b>	<b>140 400 €</b>

### 2. 1 rue Etienne Saby

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<b>I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :</b>		▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) emprunt à taux zéro énergie vienne:	31 540 €
▪ Diagnostic amiante	450 €	▪ Conseil Départemental : <i>Activ'4 (4,8%)</i>	7 540 €
▪ Maîtrise d'œuvre, architecte, mission complète M1	13 800 €	▪ Energie Vienne 22,20% :	35 039€
▪ Coordinateur SPS + Contrôle	5 000 €	▪ Etat :	
<b>II - Dépenses d'investissement :</b> <i>(Détaillez les postes de dépenses)</i>		- <i>DETR (30%)</i>	47 310 €
▪ Travaux logement 1	51 000 €	- <i>DSIL (23%)</i>	36 271 €
▪ Travaux logement 2	51 000 €	▪ Europe ( <i>Précisez</i> ) :	
▪ Travaux sur les communs	7 200 €	▪ Autres fonds publics ( <i>précisez</i> ) :	
▪ VRD, parking, circulation	10 000 €	▪ Partenariats privés ( <i>précisez</i> ) :	
▪ Enduits extérieurs	12 500 €		
▪ Couverture	6 750 €		
<b>III - Dépenses de fonctionnement le cas échéant :</b>			
<b>TOTAL HT :</b>	<b>157 700 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>157 700 €</b>
		<b>Soit un coût total TTC</b>	<b>189 240 €</b>

## 3. 1 ter Route de Sommières

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
<b>I - Dépenses honoraires maîtrise d'œuvre et études :</b>			
▪ Diagnostic amiante plomb	450 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) (emprunt à taux zéro énergie vienne):	22 110 €
▪ Maîtrise d'œuvre, architecte, mission complète M1	9 500 €	▪ Conseil Départemental : Activ'4 (9,2%)	10 110 €
▪ Coordonnateur SPS + mission de contrôle	5 000 €	▪ Energie Vienne (1,8%):	2 000 €
<b>II - Dépenses d'investissement :</b> (Détaillez les postes de dépenses)		▪ Etat :	
▪ Logement	76 500 €	- DETR (30%)	33 165 €
▪ Démolition	3 500 €	- DSIL (30%)	33 165 €
▪ Courette	2 000 €		
▪ Enduits extérieurs	5 600 €	▪ Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (9%):	10 000 €
▪ Couverture	8 000 €		
<b>III - Dépenses de fonctionnement le cas échéant :</b>		▪ Europe (Précisez) :	
		▪ Autres fonds publics (précisez) :	
		▪ Partenariats privés (précisez) :	
<b>TOTAL HT :</b>	<b>110 550 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>110 550 €</b>
		<b>Soit un coût total TTC</b>	<b>132 660 €</b>

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à modifier les fiches correspondantes et à signer tous documents utiles.

Le budget sera modifié en conséquence.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la signature de la lettre d'engagement de la collectivité à respecter les conditions d'éligibilité au programme d'accompagnement du Syndicat Energie Vienne à la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

### **5.3 Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti**

Nous avons reçu le renouvellement de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti qui arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, le décret n°2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une période de 4 ans.





Contact : Diane THOUVENIN  
Tèl : 05 49 89 34 57  
Courriel : diane.thouvenin@soregies.fr

Mairie de CHAMPAGNE ST HILAIRE  
Monsieur Gilles BOSSEBOEUF  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

N/Réf : DC – VCO/SDT

Objet : convention d'accompagnement  
pour la rénovation énergétique  
du patrimoine bâti

Poitiers, le 23 novembre 2021

Monsieur Le Maire,

L'avenant n°1 de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti arrive à son terme le 31 décembre 2021. Par ailleurs, le décret n°2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une période de 4 ans.

A ce titre, vous trouverez ci-joint le renouvellement de la convention prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ladite convention signée par vos soins au plus tard le **15 décembre 2021**.

Nous vous rappelons que pour bénéficier des certificats d'économie d'énergie, la convention d'accompagnement pour la rénovation de votre patrimoine bâti doit être signée avant tout engagement de travaux (devis signés).

Nous vous remercions de garder l'un des deux exemplaires en mairie et de bien vouloir nous retourner le second accompagné de la délibération du conseil communal.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Virginie COUTHOUIS  
Responsable Service Développement  
Commercial Secteur Public

Pièces jointes :  
Convention en 2 exemplaires



Il est obligatoire pour bénéficier des certificats d'économie d'énergie que la convention d'accompagnement pour la rénovation de votre patrimoine bâti soit signée avant tout engagement de travaux (devis signés).



Date : 16/11/2021



## Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti

Entre

Mairie de CHAMPAGNE ST HILAIRE,  
Membre du Syndicat ENERGIES VIENNE, autorité organisatrice

SOREGIÉS SAEML

Et le Syndicat ENERGIES VIENNE

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de rénovation énergétique du patrimoine bâti avec le syndicat énergie vienne.

## VI. Budget

### 6.1 Modification du budget n°8

Les modifications ne concernent que les recettes d'investissement.

Article (Chap.)	Opération	Montant en €
1641 (16) : Emprunts en €	1091 : Aménagement espace bibliothèque	-3 354,54
1641 (16) : Emprunt en €	1093 : Logements Brockett 2 et 2 bis rue du Presbytère	5 400,00
1328 (13) : Autres	1100 : Réhabilitation centre bourg 2 logements 1 rue Etienne Saby	35 039,00
1641 (16) : Emprunts en €	1100 : Réhabilitation centre bourg 2 logements 1 rue Etienne Saby	-35 039,00
1328 (13) : Autres	1101 : Réhabilitation centre bourg 1 logement 1 ter rte de Sommières	2 000,00
1641 (16) : Emprunts en €	1101 : Réhabilitation centre bourg 1 logement 1 ter rte de Sommières	-2 000,00
1641 (16) : Emprunts en €	1102 : Réhabilitation centre bourg aménagement parking et accès 1 rte d'Anché	-2 045,46
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à modifier le budget comme précisé ci-dessus.

### 6.2 Décision modificative n°9

Monsieur le maire informe qu'il faut réaliser une décision modificative pour les travaux en régie.

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21311 (040) : Hôtel de ville	2 066,22		
21318 (040) : Autres bâtiments publics	-2 066,22		
	<b>0,00</b>		

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		722 (042) : Immobilisations corporelles	-2 066,22
		722 (042) : Immobilisations corporelles	2 066,22
			<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à modifier le budget comme précisé ci-dessus.

### **6.3 Subventions associations 2021**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions qu'il a reçues pour l'exercice 2021.

Départ de Sylvie Faba après le vote pour la subvention pour l'association de la gymnastique.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, d'attribuer les sommes suivantes :

Associations	Compte remis	Budget Prévisionnel	Subvention 2020	Somme Demandée en 2021	Subvention 2021 proposée	Remarques	Vote
Gymnastique volontaire	OUI	OUI	150 €	350 €	300 €	Prêt hebdomadaire de la grande salle des fêtes	unanimité
Sporting Club Les Montagnards	OUI	OUI	250 €	500 €	500 €	Demande d'aide logistique : tractopelle et fourniture béton.	7 voix pour Se sont retirés : Vincent Coiscaud et Vincent Bonnin
MFR Gençay	NON	NON	0	?	0	Voyage pédagogique	Sylvie Bazille se retire Non 10 voix contre

## **VII. Informations sur les décisions prises**

### **7.1 Devis signés**

- Eaux de Vienne : Renouvellement d'un poteau incendie existant à l'intersection de la départementale 4 et la route communale des Petites Branjardières : 1 632 € HT soit 1 958,40 € TTC.

- Entreprise ARLOT : Achat du sol pour l'espace enfant de la bibliothèque municipale : 443,40€ HT soit 487,74€ TTC

## **VIII. Divers**

### **8.1 Espace de soins et de santé**

- Disponibilités :

A noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y aura deux salles de disponibles et à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, il y aura trois salles de disponibles.

Compte tenu de notre projet de télé-médecine, la répartition des occupants pourrait être revue.

- Isolation phonique :

L'isolation phonique qui a été réalisée apporte une amélioration notable, si nous la faisons dans chaque salle, il est évident qu'elle sera encore meilleure.

## **8.2 Illuminations et Téléthon des 3 et 4 décembre 2021**

Malgré la pluie, ce fut un succès. Un grand merci à tous les bénévoles, les élus, les agents, merci de la commune et du téléthon.

Nous avons eu l'honneur d'avoir la visite de Monsieur Régis Collorec, coordinateur de la Vienne du Téléthon, et de son équipe, accompagné de Mahyar Monshipour.

Le bilan de la collecte, à ce jour, est :

- dons : 3083.50 €

- recettes : 2428.09 €

Soit un total de 5511.59 €

## **8.3 Vœux du Maire**

Les vœux du maire auront lieu le samedi 8 janvier 2022 selon les conditions sanitaires en vigueur.

## **8.4 Repas des Aînés**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la commission d'actions sociales n'a pas statué sur la faisabilité du repas de groupe. La commission se réunira lundi 13 décembre 2021 à 10 h.

# **IX. Agenda**

**2021 :**

13 décembre à 10h : Réunion Commission CCAS

13 décembre à 16h45 : Coordination TAP

14 décembre à 9h : Rencontre avec Véronique SICAUD, professeur de yoga

14 décembre 2021 après-midi : Visite de l'IH2EF à l'école

17 décembre à 9h30 : Réunion avec Monsieur Pasquet du Département de la Vienne et Monsieur Perdreau de la société Urba Services pour le projet 1 route d'Anché pour la maison « Garnault »

17 décembre à 12h : Repas de Noël de l'école

# **X. Fêtes et événements**

**2021 :**

Samedi 11 décembre 2021 à 10h à la salle des fêtes : Réunion publique

**2022 :**

Samedi 8 janvier 2022 à la salle des fêtes : Vœux du Maire

## **XI. Tour de table**

*Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie* renouvelle les remerciements pour l'ensemble des participants et bénévoles au téléthon.

*Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine*

*M. COISCAUD Vincent* informe que la vente des calendriers des Montagnards se fera samedi matin 11 décembre 2021.

*Mme BAZILLE Sylvie* fait partie d'un groupe des aidants le jeudi à la petite salle. Elle aimerait que la salle soit chauffée auparavant car les personnes sont âgées.

*M. ROUSSEL Hugo* trouve anormal que l'Etat demande aux mairies d'inciter les personnes à se vacciner (opération vaccinons nos aînés, note du 8 novembre 2021).

## **XII. Eolien**

### **12.1. Camp Brianson**

Certains éléments sont modifiés et nous avons reçu un arrêté préfectoral n° 2021-CDPPAT/BE-235 du 26 novembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2019-DCPPAT/BE-136 du 11 juillet 2019. Cet arrêté est affiché en Mairie depuis le 3 décembre 2021 pour une durée d'un mois et il stipule que les dispositions applicables à la société Ferme Eolienne du Camp Brianson, pour le parc éolien qu'elle est autorisée à exploiter sur le territoire de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, sont modifiées et complétées par les dispositions de cet arrêté.

Dans ces considérations il est noté que « *le projet de modification ne constitue pas une modification substantielle de l'autorisation environnementale au sens de I. de l'article 181-46 du code de l'environnement et que la nature et l'ampleur du projet de modification ne rendent pas nécessaires et ne rendent pas nécessaires les consultations prévues par les articles R. 181-18 et R. 181-21 à R. 181-32, ni la sollicitation de l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites* » ...

Il est spécifié en article 4 les délais et voies de recours possibles.

Tout est consultable sur le site internet de la Préfecture.

Cet arrêté a été diffusé aux conseillers municipaux ainsi qu'aux présidents d'associations.

### **12.2. P&T Technologies**

Olivier Pin se retire.

Le groupe P&T Technologies a pour projet d'installer 6 éoliennes dans la zone du Tierfour, des champs de la Millière et des Champs Curé vers la vallée de Belle Eve. Le projet éolien n'est pas officialisé à ce jour en préfecture.

Cependant certains conseillers ont demandé à voter dès à présent, en l'état, pour donner un avis sur ce projet.

Vote à bulletin secret à la question « Qui est pour, contre ou s'abstient au projet éolien P&T Technologies dans la zone du Tierfour, des champs de la Millière et des Champs Curé vers la vallée de Belle Eve ? »

Le conseil municipal décide de ne pas revoter car, le conseil municipal s'est déjà exprimé le 12 mars 2021, et a voté contre l'installation d'éoliennes industrielles en France (voir délibération n°53/2021).

Fin de séance : 21 h 50

**Ont été prises les délibérations suivantes :**

- N° 109/2021 : Protocole du temps de travail (1607h)
- N° 110/2021 : Autorisations spéciales d'absence
- N° 111/2021 : Contrat
- N° 112/2021 : Rythme scolaire
- N° 113/2021 : Partenariat CAF pour les services périscolaires de la commune
- N° 114/2021 : Aménagement de la bibliothèque
- N° 115/2021 : Orange – changement du standard téléphonique
- N° 116/2021 : Audit énergétique
- N° 117/2021 : Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti
- N° 118/2021 : Décision modificative n°8
- N° 119/2021 : Décision modificative n°9
- N° 120/2021 : Subventions associations 2021
- N° 121/2021 : Subventions associations 2021
- N° 122/2021 : Subventions associations 2021



Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 <sup>er</sup> adjoint		
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 <sup>ème</sup> adjointe		
PIN	Olivier	3 <sup>ème</sup> adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 <sup>ème</sup> adjointe		
COISCAUD	Vincent	Conseiller		
ROUSSEL	Hugo	Conseiller		
FABA	Sylvie	Conseillère		
BAZILLE	Sylvie	Conseillère		
INGWILLER	Éric	Conseiller		
BERGES	Ludovic	Conseiller		
ALEXIS	Marie	Conseillère		
SIRE	Gladys	Conseillère		
LHOMMEAU	Thomas	Conseiller		
BONNIN	Vincent	Conseiller		